







# DIAGNOSTICPRO

04 75 08 00 30  
contact@diagnosticpro.fr

	VENTE	LOCATION
 <p>Le <b>Diagnostic de Performance Energétique</b> ou DPE est obligatoire depuis le 1er novembre 2006 pour toute mise en vente ou en location d'un bien immobilier</p>	10 ans	10 ans

### Validité du DPE (situation transitoire) - Date d'entrée en vigueur du nouveau DPE le 1er juillet 2021 :

- réalisé entre le 01/01/2013 et le 31/12/2017 valable jusqu'au 31/12/2022
- réalisé entre le 01/01/2018 et le 31/06/2021 valable jusqu'au 31/12/2024

 <p>Le <b>Diagnostic Amiante</b> ou repérage amiante avant vente est obligatoire depuis le 1er septembre 2002 et il concerne tous les biens construits avant le 1er juillet 1997.</p>	Illimité si absence d'amiante selon la liste A et B 3 ans si présence	Illimité
 <p>Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb ou CREP ou encore <b>Diagnostic Plomb</b> est obligatoire depuis le 26 avril 2006 pour tout bien d'habitation ou partie commune construit avant le 1er janvier 1949.</p>	1 an si présence Illimité si absence	6 ans si présence Illimité si absence
 <p>Le <b>Diagnostic Electricité</b> ou Etat de l'installation intérieure d'électricité est obligatoire depuis le 1er janvier 2009 pour toutes les installations d'électricité de plus de 15 ans.</p>	3 ans	6 ans
 <p>Le <b>Diagnostic Gaz</b> est obligatoire depuis le 1er novembre 2007 pour toutes les installations de gaz de plus de 15 ans.</p>	3 ans	6 ans
 <p>Le <b>Diagnostic Termites</b> est obligatoire depuis le 3 juillet 2000 pour tous les biens immobiliers se trouvant sur une zone déclarée à risque par arrêté préfectoral.</p>	6 mois	Non requis
 <p><b>Loi Carrez</b> : obligatoire depuis le 18 décembre 1996 pour tous les biens en situation de copropriété. <b>Loi Boutin</b> : permet au propriétaire d'attester de la surface habitable du bien à la location</p>	Sans limite de temps sauf si des travaux modifient la surface du bien immobilier	Sans limite de temps sauf si des travaux modifient la surface du bien immobilier
 <p>L'<b>Etat des Risques et Pollution</b> ou ERP est obligatoire depuis le 1er juin 2006 et il concerne tous les biens immobiliers</p>	6 mois	6 mois